

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU PUY-DE-DOME**

143, avenue du Brézet
63100 CLERMONT-FERRAND

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 4 février 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 25 janvier 2021	

N° 16

Convention d'adhésion à une mission d'accompagnement à la gestion des périodes de préparation au reclassement pour les agents des collectivités et établissements non affiliés au Centre de Gestion

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 4 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DA SILVA, M. DUMAS, Mme DURON, M. GRAND, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MORVAN, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VALLEE.

Membres ayant voix consultative

- Mme BRUSSAT, M. PERRODIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. CHAUVIN, M. DESFORGES, M. GUILLAUME, M. MEYNIER, M. PASCIUTO, M. PETEL, Mme PRUNIER, Mme PICARD.
- **Suppléants** : M. BALDY, Mme BONY, M. BOYER, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme GUILLOT, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Institué par le Décret n° 2019-172 du 5 mars 2019, les agents reconnus inaptes de façon totale et définitive à leurs fonctions peuvent bénéficier d'une période de préparation au reclassement (PPR) d'une durée maximale d'un an.

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme propose aux collectivités non affiliées, la signature d'une convention qui permettrait un accompagnement complémentaire des agents qui pourraient bénéficier du dispositif PPR. Cet accompagnement consisterait en un conseil juridique sur les dispositions légales et réglementaires et un accompagnement de l'agent par une psychologue du travail pour l'élaboration d'un projet professionnel et une définition précise des besoins en formation.

Le coût est fixé à 70 euros par heure d'intervention facturé après service fait.

La convention est conclue pour une durée de trois ans et prendra fin au plus tard le 31/12/2023.

Ce rapport a été présenté au Bureau du SDIS 63.

DELIBERATION

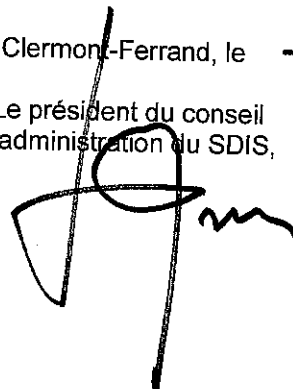
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à la majorité absolue, décide :

- **d'autoriser le président du CA SDIS à signer en deux exemplaires la convention d'adhésion à la mission d'accompagnement à la gestion des périodes de préparation au reclassement.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le - 4 FEV. 2021

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20210204-21_06249-DE
Date de télétransmission : 08/02/2021
Date de réception préfecture : 08/02/2021